
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 10 JUILLET 2023

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 juin 2023, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 6-1-84 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions particulières applicables dans les zones patrimoniales ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement des Érables ».
- Projet de règlement numéro 6-5-3 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y assujettir de nouvelles parties de territoire d'intérêt patrimonial ».

2. Objet des projets de règlement

Le premier projet de règlement numéro 6-1-84 (2023) a pour objet de mettre à jour la liste des bâtiments de valeur patrimoniale supérieure, suite aux plus récentes données relatives au patrimoine bâti, et de créer deux nouvelles zones dans le secteur du développement des Érables (voir croquis ci-dessous) afin de gérer les usages et la hauteur des bâtiments, en conformité avec les orientations convenues pour la construction des immeubles sur les terrains adossés aux terrains résidentiels déjà construits.

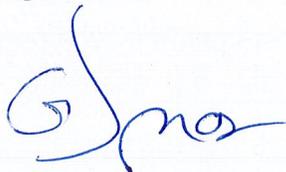
Ainsi, dans la zone RC-432, seules les habitations d'un maximum de quatre logements seront autorisées et la hauteur sera limitée à deux étages. La hauteur sera également limitée à deux étages dans la zone RC-433. Dans les deux zones, aucun balcon, galerie ou terrasse ne sera autorisé sur le mur de l'habitation orienté vers une propriété occupée par une résidence existante située dans les zones RA-418, RA-419 et RA-421.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 13 juin 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 juin 2023.

Donné à Coaticook, ce 13 juin 2023.

La greffière,

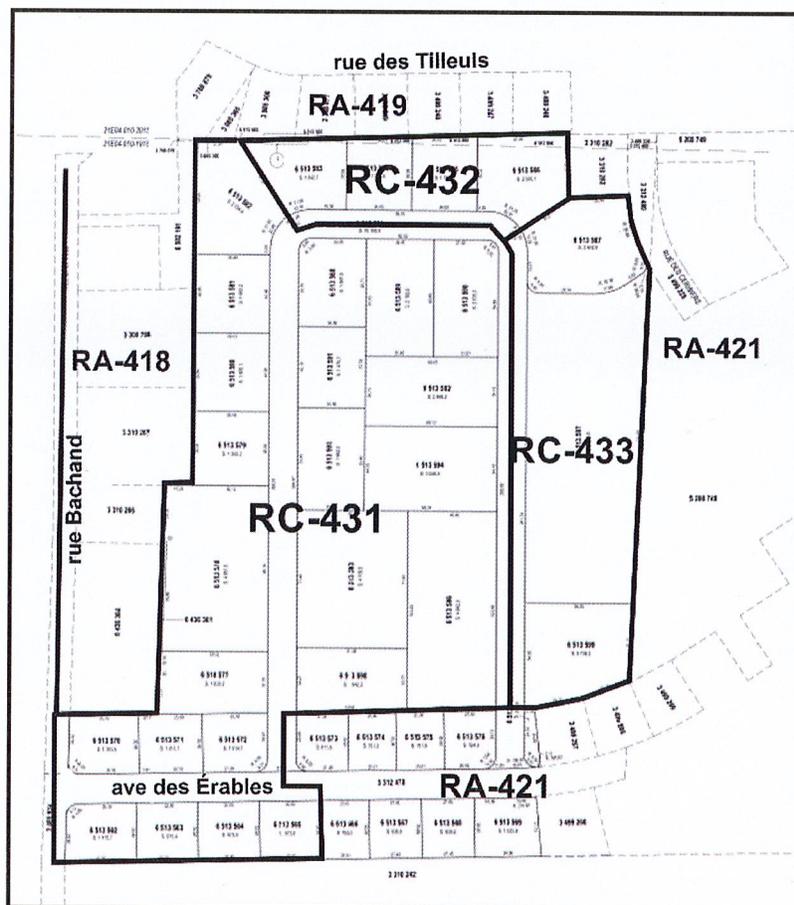


Geneviève Dupras

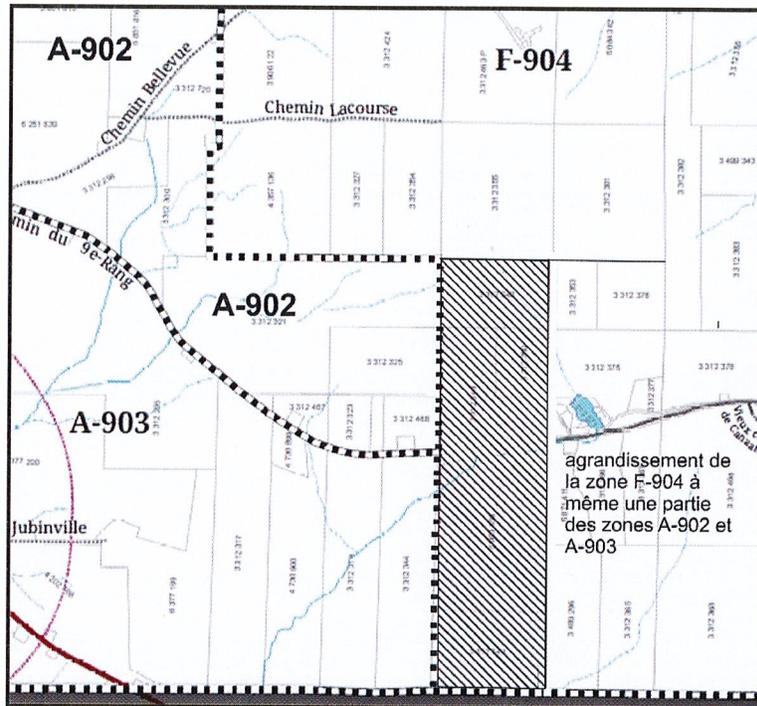
Le projet de règlement a aussi pour objet d'ajuster la limite de la zone F-904, située dans la partie nord-est du territoire municipal, de manière à ce qu'elle coïncide avec les limites des affectations du territoire prévues au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Coaticook.

Ce projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 6-5-3 (2023) a pour objet d'assujettir au règlement sur les PIIA de nouvelles parties de territoire considérées d'intérêt patrimonial et de mettre à jour la liste des bâtiments de valeur patrimoniale supérieure suite aux plus récentes données relatives au patrimoine bâti. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Création des zones RC-432 et RC-433 à même une partie de la zone RC-431



Modification à la délimitation de la zone F-904

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 10 juillet 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 13^e jour du mois de juin 2023.

La greffière,

Geneviève Dupras